

Exposition « 1516-2016 : le Grand Voyage à Romans »

Fiche technique

Exposition réalisée par les Archives communales et la mission des Patrimoines de la ville de Romans, présentée aux Archives communales du 17 septembre au 16 décembre 2016.

L'exposition retrace l'histoire du Calvaire et de son chemin de croix dit du « Grand Voyage », de la fondation en 1516 par Romanet Boffin, marchand romain, jusqu'à nos jours avec les dernières campagnes de restauration.

Quatre thématiques sont abordées : l'essor du pèlerinage au XVI^e siècle, la place du Calvaire dans la Cité, l'architecture des chapelles-stations du chemin de croix et les guides du pèlerin du Grand Voyage de Romans de 1516 à 1943.

Les thématiques sont indépendantes les unes des autres et peuvent être présentées isolément.

Contenu de l'exposition

L'essor du pèlerinage au XVI^e siècle

- Jérusalem, un pèlerinage pour trois religions
- L'apparition des chemins de croix en Europe
- Aux origines du chemin de croix de Romans

Les guides du pèlerin

- Le guide du pèlerin
- Un demi millénaire pour le calvaire, et sept guides du pèlerin

L'histoire du calvaire de Romans

- 1516, la fondation du Calvaire
- 1562-1789 déclin et reconstructions
- Au XIX^e siècle un nouveau souffle
- Au XX^e siècle la reconnaissance patrimoniale

Les stations du chemin de croix

- Les stations du « Grand Voyage »
- L'arrivée au calvaire
- Tableaux, statues, bas-reliefs...le plus beau pour le calvaire
- Des chapelles familiales
- Le calvaire, un cimetière

Présentation matérielle

14 panneaux sur papier plastifié de 0,90 x 1,90 m avec œillets (prêts possible des portants).

Les panneaux sont conditionnés roulés dans des cartons spécifiques.

Modalités du prêt

Le prêt est gratuit sous condition que l'entrée de l'exposition soit libre. La durée peut varier de deux jours à un mois.

L'emprunteur est responsable des documents dès leur prise en charge. Il doit notamment s'engager à :

- en assurer le transport,
- veiller à respecter le conditionnement,
- disposer d'une police d'assurance contre les détériorations, le vol, l'incendie ou tout autre dégât,

- disposer d'un système d'accrochage (cimaises, supports, crochets).

L'emprunteur s'engage à respecter les modalités de prêt en signant une convention avec la Ville de Romans.

Pour plus de renseignements : Archives communales / 04 75 45 89 89 / archives@ville-romans26.fr